



Élections du 3 avril 2012

CONSEIL SCIENTIFIQUE

SECTEUR DE FORMATION : SANTE

COLLEGE : A - Professeurs et Autres Personnels Assimilés

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

vu les articles L 712-1 à L 712-2, L719-1 à L719-2 et L 953-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 85.59 du 18 janvier 1985 modifié ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

Les dits procès-verbaux faisant apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir :	5
Nombre total d'inscrits :	287
Nombre total de votants :	150
Nombre total de bulletins nuls :	16
Nombre total de suffrages exprimés :	134

ONT OBTENU

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
SANTE ET RECHERCHE	134

Considérant que le quotient électoral est de : 134

Il convient d'attribuer :

- 5 sièges à la liste « SANTE ET RECHERCHE »

DECIDE

Article 1er : sont proclamés élus :

PALLARDY Marc
BENNACEUR-GRISCELLI Anne -Lise
JOSEPH Delphine
DUCLOS -VALLEE Jean-Charles
YOUNG Jacques

Article 2 : la directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution de la présente décision qui peut être contestée au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Fait à Orsay, le 5 avril 2012

UNIVERSITÉ
PARIS
SUD

PRÉSIDENCE
Bâtiment 900
91405 ORSAY cedex

Professeur GUY COARRAZE